

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 6 MARS 2025

DELIBERATION N°08/2025

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à l'Épicerie Sociale du CCAS, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadija, MME THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Mylène

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme DESCLOUX Odette

Absents : SAHUN Véronique, SANCHEZ Philippe, Mme RIOUL Françoise

C.A. en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 13

Date de convocation : 25 février 2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 12.

Le nombre de votants est arrêté à 13 voix.

OBJET : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SALLE CHAUVIN : Électrique, pose de fenêtres et de climatiseurs réversibles

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants relatifs aux marchés publics et à la gestion des équipements publics ;

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration des infrastructures du Centre Communal d'Action Sociale de Vitrolles ;

Vu la convention cadre signée entre la ville et le CCAS, délibération DEL21-118 du conseil municipal

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 6 juillet 2021, le CCAS bénéficie de l'accompagnement des services techniques pour l'établissement de devis auprès d'entreprises retenues par la ville au titre du marché public ;

Considérant que ces travaux concernent principalement :

- La rénovation des installations électriques ;
- Le remplacement des menuiseries pour une meilleure isolation thermique et phonique ;
- L'installation de climatiseurs pour assurer un confort optimal aux usagers et au personnel ;

Considérant que des devis ont été établis pour la réalisation de ces travaux :

- **Électricité** : Travaux estimés selon le devis de l'entreprise Gentilletti (Devis n° 00206BFA4AB8180420064246) ; **11 377,18€ TTC**
- **Menuiseries** : Fourniture et pose de nouvelles fenêtres en aluminium par l'entreprise Atout PVC, pour un montant de **5 305,66 € TTC** (Devis n° PE250203026 du 13/02/2025)
- **Climatisation** : Fourniture et pose de deux climatiseurs Toshiba, pour un montant total de **6 120,00 € TTC** (Devis de SAPEC du 17/02/2025).

Considérant que ces travaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil et de travail au sein du CCAS et de garantir une meilleure performance énergétique du bâtiment ;

Considérant que les crédits afférents à cette dépense figureront à la section d'investissement 21, nature 21351, « Installation générale/aménagement des constructions » du budget 2025 du CCAS. Ce matériel donnera lieu à amortissement à taux constant sur 10 ans, la première annuité intervenant au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'APPROUVER

La réalisation des travaux susmentionnés pour un montant total estimé à **22 802.84€ € TTC** ;

D'AUTORISER

Madame la Vice-présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux et à passer les commandes auprès des entreprises concernées ;

DIT

Que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2025.

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

